**Avis de publication**

**Communauté de communes du Sud de Mayotte (CC Sud)**

La chambre régionale des comptes de Mayotte a examiné la gestion de la communauté de communes du Sud de Mayotte (CC Sud) dans un rapport rendu public le 15 juillet.

Regroupant quatre communes (Bandrélé, Bouéni, Chirongui et Kani-Kéli) pour 31 000 habitants, la communauté de communes, établissement public de coopération intercommunale (EPCI), a été créée fin 2015 et a vu son fonctionnement paralysé jusqu’en janvier 2018 par des problèmes de gouvernance.

Dotée de trois compétences obligatoires et de cinq compétences optionnelles, l’établissement n’exerce pleinement à ce jour que la compétence relative à la collecte et au traitement des déchets ; il a procédé récemment à des recrutements pour amorcer la mise en œuvre des autres compétences.

La chambre souligne le manque de clarté de la répartition des compétences entre l’établissement et les communes membres, certaines compétences s’exerçant concurremment.

Marquée par un déficit structurel depuis sa création, la situation financière de la CC Sud parait s’améliorer avec un excédent budgétaire de 161 000 € en fonctionnement en 2018, malgré un déficit d’investissement de 126 000 €.

Pendant les deux premières années de fonctionnement, l’établissement a connu des difficultés pour percevoir les recettes alors qu’il devait faire face aux charges en matière de collecte et de traitement des déchets.

Les communes membres n’ayant pas versé les attributions de compensation entre 2016 et 2017, un rattrapage est prévu pour un montant de 3,3 millions d’euros entre 2018 et 2020.

L’établissement est aujourd’hui engagé dans une dynamique de développement avec l’élaboration d’un projet de territoire, l’exercice plein de ses compétences obligatoires et l’adoption de schémas de mutualisation qui devraient contribuer à rationaliser ses interventions.

La chambre formule quatre recommandations, deux en matière de régularité et deux en matière de performance.

\*